



ORDRE DU JOUR

Conseil municipal Séance du mardi 17 mars 2015 à 19 heures

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès Verbal du Conseil municipal du 25 février 2015 – Adoption

✓ Finances

- 2015/17.** Vote du compte de gestion 2014 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant la régie des transports de Mios.
- 2015/18.** Vote du compte de gestion 2014 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant l'office de tourisme.
- 2015/19.** Vote du compte de gestion 2014 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant le service public local d'assainissement non collectif (SPANC).
- 2015/20.** Vote du compte de gestion 2014 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant le budget annexe « lotissements et aménagements ».
- 2015/21.** Vote du compte de gestion 2014 établi par le Trésorier Principal d'Audenge concernant la Commune de Mios.
- 2015/22.** Vote du compte administratif 2014 de la régie des transports de Mios.
- 2015/23.** Vote du compte administratif 2014 de l'office de tourisme de Mios.
- 2015/24.** Vote du compte administratif 2014 du service public local d'assainissement non collectif (SPANC) de la commune de Mios.
- 2015/25.** Vote du compte administratif 2014 du budget annexe « lotissements et aménagements » de la commune de Mios.
- 2015/26.** Communication du rapport annuel 2014 de Monsieur le Maire concernant les marchés publics.
- 2015/27.** Bilan annuel 2014 concernant la politique immobilière et foncière communale présentée par Monsieur le Maire à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2014.
- 2015/28.** Vote du compte administratif 2014 de la commune de Mios.
- 2015/29.** Débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen et au vote du Budget Principal 2015.
- 2015/30.** Indemnités aux fonctionnaires communaux à l'occasion des élections départementales des 22 et 29 mars 2015.

✓ Urbanisme :

- 2015/31.** Cession de la parcelle cadastrée section AN n°99 au profit de la Société concessionnaire de la ZAC du « Parc du Val de l'Eyre ».
- 2015/32.** Convention de partenariat relative à la construction d'un collège, d'une capacité de 600 élèves, entre la commune de Mios et le Conseil Général de la Gironde – Passation de l'avenant n°1.